

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant HALTE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE L'ENVOLÉE	Numéro de permis 2009905	Date d'inspection Le 28 avril 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire l'Envolée		Numéro de téléphone (506) 336-3024	
Adresse 135 rue de l'École Shippagan NB E8S 3H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été faits par courriel.
- Une programmation des activités planifiée est tenues et documentées.

original signé par  
Carole Savoie

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Nadia Savoie

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date